



Ass. loi 1901 n° W072002924  
sauvegardedubarres@gmail.com

# Sauvegarde du Barrès



## Association de vigilance citoyenne

www.sauvegardedubarres.com



**Compte rendu de l'entretien du 4 juillet 2018 avec Monsieur Touati,**

**Maire de Cruas**

**EDF EN revient sur le Barrès et/ou la Communauté de Commune**

**Au point 7 du compte rendu : derniers jours pour**

**donner votre avis sur le PLU**

Etaient présents : Monsieur Touati, maire de Cruas

Michel Auberger et Christine Lallemand de Sauvegarde du Barrès

Monsieur Touati nous précise qu'il était au Conseil Municipal depuis 2001 et Maire depuis décembre 2017, Monsieur Cotta ayant donné sa démission en tant que Maire mais reste au Conseil Municipal.

Le passage de relai se fait dans la douceur. Monsieur Touati nous précise qu'il lit tous les mails de [SdB]

Les différents points abordés :

- Nous rappelons la création de la société « Parc éolien de Cruas » le 13 septembre 2010, et le changement de dénomination sociale « Parc éolien de Cruas et Saint Vincent de Barrès » le 11 février 2015, avec un siège au col de la Duranne ; la mise à jour des statuts ayant été faite le 4 juillet 2015.
  - En 2012, Monsieur Touati était présent lors de la présentation par EDF EN du projet de 22 éoliennes au Conseil Municipal (CM) et du vote « avis favorable à l'unanimité » autorisant l'étude d'EDF EN, et pour lequel nous avons demandé une copie du PV que nous n'avons jamais reçue.
  - Le CM de Saint Vincent de Barrès a voté également un avis favorable le 18 juin 2012, pour lequel nous avons récupéré une copie du procès verbal.

- Nous nous étonnons qu'EDF EN ait fait cette démarche auprès des 2 mairies alors que l'entreprise avait interrogé l'armée en septembre 2011 et connaissait sa réponse reçue 2 mois avant. **Nous avons lu le texte de la lettre du ministère de la Défense envoyé au chef de projet EDF EN de l'époque : « la Défense émet un avis défavorable à la réalisation de ce projet qui serait de nature à engendrer des perturbations pouvant dégrader la qualité de la détection et l'intégrité des informations radar, portant ainsi atteinte à la réalisation des missions (protection du territoire, assistance aux aéronefs en difficulté, lutte contre le terrorisme,...) ainsi qu'à la sécurité des vols. »**

Cet avis défavorable concernait l'implantation d'un parc éolien comprenant vingt-deux éoliennes d'une hauteur hors tout, pales comprises, de 120 mètres sur le territoire des communes de Cruas, Meysses et Saint Vincent de Barrès. Le projet se situe « pour les éoliennes E1, E2 et E3 dans la zone de protection (moins de 20 km) du radar militaire de Serre-Haute, lequel est destiné à renforcer la détection basse altitude dans la vallée du Rhône et la protection des sites sensibles de Cruas et du Tricastin ; « pour les éoliennes E4 à E22, dans la zone de coordination (entre 20 et 23 kilomètres) du radar militaire cité *supra* ; dans la zone interdite LF-P 12 « Cruas-Meysses » (SFC / 3600 ft AMSL).

Dans la circulaire de troisième référence, il est stipulé qu'aucun aérogénérateur ne peut être implanté dans une zone LF-P mentionnée dans les publications aéronautiques françaises ».

- En octobre 2014, les chasseurs découvrent un mât d'observation posé par EDF EN sur une parcelle du massif appartenant à Cruas.

Nous demandons à Monsieur Touati si l'autorisation accordée à EDF EN est toujours en vigueur, et nous signalons que le mât est actuellement dans un triste état et devient dangereux pour les personnes qui fréquentent le massif.

Monsieur Touati nous dit qu'il regardera cela et demandera à EDF soit de l'enlever si l'autorisation est périmée, soit de le réparer si cette dernière est encore d'actualité.

- Question : qu'en est-il de la société basée à Cruas ?

**-Actuellement le Maire a à faire directement avec Béziers. Un nouveau chef de projet est nommé. Monsieur Bouticourt a rencontré récemment Monsieur Cuet Président de la Communauté de commune ARC, et la veille de notre entretien, ce mardi 3 juillet, Monsieur Touati.**

-Le développement économique est de la responsabilité de la Communauté de Commune, et donc les projets éoliens et photovoltaïques doivent être revus sur l'ensemble du territoire.

- Pour Cruas, des installations photovoltaïques seraient possibles sur 2 parkings et sur une partie nord du site.

-Nous évoquons les emplacements des Zones Industrielles pour les éoliennes qui, à son avis, sont moins éventées que les crêtes.

- Monsieur Touati est favorable aux éoliennes et précise qu'il y a des inconvénients à toutes les énergies renouvelables ; il est contre le rachat de l'électricité par EDF.  
  
-A Cruas, tous les propriétaires contactés par EDF EN auraient signés des conventions. A notre question combien ? il nous a répondu pas très nombreux.  
  
- Alors que nous lui montrons les photos EDF EN des dégâts provoqués dans les forêts par l'installation des éoliennes, il nous a répondu qu'on ne voyait pas très bien la nature du terrain ; mais qu'il était favorable à minimiser les impacts sur la forêt.
- En décembre 2015, quand il s'est agi pour la mairie de donner son avis sur le projet EDF EN réduit à 8 éoliennes, Monsieur Touati n'a pas nié le fait que quelques conseillers étaient très opposés au projet. Il a précisé que, bien que Monsieur Cotta ait été favorable au projet, la tendance du CM n'était pas favorable parce qu'il n'y avait pas eu de concertation.
- Le chef de projet est prévenu : pas de délibération si on n'a pas travaillé avec toutes les associations, les chasseurs, les associations de protection de l'environnement, les associations de tourisme, l'office du tourisme, les élus.
- Au cas où la communauté de commune voterait en majorité pour un projet présenté par EDF EN, Cruas pourrait voter contre s'il n'y a pas eu de concertation satisfaisante, et la commune ne donnerait pas ses terrains.

- **NOUS APPRENONS EN FIN D'ENTRETIEN QUE**

**L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLU A COMMENCE LE 21 JUIN – A LA MAIRIE DE CRUAS**

**ET SE TERMINE LE 24 JUILLET :**

**Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-François EUVRARD**

Ancien directeur de l'usine Ceca de Saint Bazile

**Il reste 3 demi-journées pour être reçu par Monsieur le commissaire enquêteur :**

- **Vendredi 6 juillet de 13h30 à 17 h**
- **Mardi 17 juillet de 9h à 12h**
- **Mardi 24 juillet de 13h30 à 17h**

Les documents du projet de révision du PLU sont disponibles à la consultation aux heures d'ouverture de la mairie.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie,

Ou être adressées

- **Par courrier jusqu'au 24 juillet minuit (cachet de la poste faisant foi), à Monsieur le Commissaire Enquêteur / Mairie de Cruas / place René Cassin BP n° 14 / 07350 CRUAS**

- Par voie électronique, jusqu'au 24 juillet minuit à « [enquetepublique.plu@cruas.fr](mailto:enquetepublique.plu@cruas.fr)»

Les informations relatives à l'enquête sont disponibles sur le site internet de la commune :

[www.cruas.com](http://www.cruas.com)

Merci à tous ceux d'entre vous qui prendront le temps de communiquer par écrit leurs observations concernant le respect de l'environnement, de la faune et de la flore, les nuisances visuelles et sonores, les distances des habitations, en relation avec le projet éolien d'EDF EN